Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260522-412026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

41/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2026 Date d'affichage : 13/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme BAUDOUARD L (Excusée), Mme GOUFFIER L (Procuration à Mme CLEMENT C)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CLEMENT Carine.

OBJET 4.1: MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU PERSONNEL COMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE AUPRES DE LAMBALLE TERRE ET MER

Mme BERECHEL conseillère déléguée aux Ressources Humaines propose au Conseil Municipal de renouveler la mise à disposition partielle du Responsable du restaurant scolaire, de son aide cuisinière, et de l'agent d'entretien auprès de LAMBALLE TERRE ET MER à compter du 1er septembre 2026 pour 3 ans. Cette mise à disposition s'effectue dans le cadre de la restauration des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs des mercredis et des petites vacances géré par la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ DECIDE de mettre à disposition partiellement ces deux agents à compter du 1er septembre 2026 pour trois ans comme suit :

- responsable du restaurant scolaire : 155 H /an

- aide de cuisine : 65 H / an

- agent d'entretien : 90 H / an

❖ AUTORISE M. Le Maire à signer les conventions de mise à disposition entre la commune de POMMERET ET LAMBALLE TERRE ET MER.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire — Le Maire

CARINE CLEMENT — SERGE GUINARD